

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

## COMPTE RENDU INTÉGRAL\*

Séance publique de commission

**Commission du tourisme et du patrimoine**

Lundi 20 avril 2026

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**[compte.rendu@parlement-wallonie.be](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)**

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **[www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	1
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....	1
Examen de l'arriéré.....	1
<b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES</b> .....	1
Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la nécessité d'exemplarité et de bonne gouvernance dans le cadre de la gestion du patrimoine de la Région wallonne ».....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le Rallye du patrimoine à Liège ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la reconversion du château d'Argenteau en hôtel de luxe ».....	3
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'essor de l'échange de maisons en Wallonie ».....	4
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Maxime Daye à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la création d'aires de motor-homes ».....	5
Intervenants : Mme la Présidente – M. Maxime Daye – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Maxime Daye à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la reprise du camping du domaine de Claire-Fontaine ».....	6
Intervenants : Mme la Présidente – M. Maxime Daye – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'urbex touristique en Wallonie ».....	7
Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement de l'astrotourisme ».....	8
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)</b> .....	9
Interpellations et questions orales retirées.....	9
<b>LISTE DES INTERVENANTS</b> .....	10
<b>ABRÉVIATIONS COURANTES</b> .....	11



# COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Valérie Bluge, Vice-Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 34 minutes.

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – La Commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**Question orale  
de M. Grégory Chintinne  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « la nécessité d'exemplarité et de bonne  
gouvernance dans le cadre de la gestion du  
patrimoine de la Région wallonne »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la nécessité d'exemplarité et de bonne gouvernance dans le cadre de la gestion du patrimoine de la Région wallonne ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Madame la Ministre, la Région wallonne est propriétaire de biens dont certains peuvent présenter un intérêt patrimonial. Il peut s'agir d'anciens bâtiments administratifs, de sites industriels, de domaines ruraux, de fermes historiques ou encore de biens classés ou repris à l'inventaire. Cette liste de biens répertoriés doit permettre de cibler ceux qui sont sous-occupés, vacants, en attente de réaffectation ou présentant des dégradations.

Disposez-vous bien d'un état des lieux des biens régionaux présentant un intérêt patrimonial, y compris leur état de conservation, leur niveau d'occupation, leurs besoins d'entretien et les projets de réaffectation

envisagés ? Cet inventaire est-il actualisé à fréquence suffisante ?

Puisque la Région wallonne doit pouvoir prétendre à une exemplarité concernant la gestion de son propre patrimoine, quelles conclusions tirez-vous des renseignements de cet inventaire, qui nécessitent une planification pluriannuelle, de prioriser des interventions et une transparence des décisions et du suivi des biens régionaux ?

Votre gouvernance assure-t-elle une coordination efficace entre les services propriétaires, l'AWaP et les opérateurs régionaux afin de garantir une gestion cohérente et conforme aux exigences ? Certifiez-vous que cette gestion fait état d'une exemplarité concernant la conservation, la réaffectation et la valorisation du patrimoine de la Région wallonne ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, vous soulignez, à juste titre, que la Région wallonne est propriétaire de biens de toute nature, classés, non classés ou à l'inventaire. Il n'en demeure pas moins qu'il ne me revient pas d'avoir une vue sur l'ensemble des propriétés régionales qui, habituellement, sont réparties par administrations fonctionnelles. Cela relève donc, pour partie, des ministres de tutelle, ainsi que de la ministre en charge de la Gestion immobilière.

En ce qui me concerne, je peux donc vous dire que les biens qui ont été confiés à l'AWaP sont suivis, d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux abritent des implantations administratives ou des activités qui relèvent de l'AWaP. C'est le cas, par exemple, des deux centres de formation « La Paix-Dieu » et « Pôle de la pierre ». D'autres biens sont confiés à des gestionnaires locaux, comme l'abbaye de Villers-la-Ville, qui en assurent l'entretien courant. Dans ces cas, l'AWaP prend en charge les investissements de valorisation.

Cela étant, l'AWaP a malgré tout une vue sur les biens régionaux, classés ou à l'inventaire, par le biais des autorisations patrimoniales et des avis sur permis, sollicités par les administrations fonctionnelles. Au travers de ces procédures, qui interviennent lors du développement de projets, l'AWaP dispose

d'informations concernant l'occupation, l'état général du bien et son évolution probable.

Les propriétés confiées à l'AWaP sont donc suivies de près en fonction de leur nature intrinsèque. Les propriétés régionales relevant d'autres compétences, qui sont protégées ou pour lesquelles un intérêt patrimonial est reconnu, le sont également par le biais des procédures mises en place dans le Code du patrimoine ou dans le Code du développement territorial.

La bonne gouvernance des propriétés confiées à l'AWaP m'importe au plus haut point. Je recherche et encourage constamment toutes les pistes d'amélioration et d'optimisation de leur gestion, notamment concernant la performance énergétique des bâtiments.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Chintinne.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Merci, Madame la Ministre. J'ai compris qu'il y a une répartition fonctionnelle en fonction des différents ministres et autres. J'entends votre réponse relative à l'AWaP. Comme vous l'avez dit, il y a tout de même un regard de l'AWaP vis-à-vis des autres ministres. Il est vrai que l'on doit voir cela de manière tout à fait transversale.

Je vous avoue que je reviendrai parce qu'il y a une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse, mais je le ferai en question écrite, ce qui sera plus simple. Je voulais faire un peu le point et je vois que je pourrai revenir sur le sujet très vite.

*(Mme Roberty, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Valérie Bluge  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « le Rallye du patrimoine à Liège »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le Rallye du patrimoine à Liège ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Madame la Ministre, le Rallye du patrimoine sera organisé le 25 avril prochain à Liège, dans le quartier d'Outremeuse. Cette initiative prendra la forme d'un parcours d'environ trois kilomètres au cours duquel les participants seront invités à découvrir ou redécouvrir une série de sites patrimoniaux de cette partie insulaire de la Cité ardente.

Parmi les lieux accessibles figurent notamment le musée Grétry, le musée Tchanchès et Nanesse, l'ancien Institut d'anatomie de l'Université de Liège, la fresque signée Paul Delvaux ainsi que l'église Saint-Pholien.

Le circuit inclut également des sites plus rarement ouverts au public, tels que la salle capitulaire du XIV<sup>e</sup> siècle de l'école supérieure des arts Saint-Luc, l'ancienne maternité de Bavière ou encore l'ancien couvent des Récollets ; que de très beaux lieux à Liège à haute valeur patrimoniale.

L'événement prévoit, par ailleurs, différentes animations et activités pédagogiques accessibles à un large public.

Cette initiative bénéficie-t-elle d'un soutien de la Région wallonne, notamment sur le plan financier, logistique ou promotionnel ? Plus largement, quels sont les dispositifs régionaux existants visant à soutenir ce type d'initiatives locales, alliant tourisme et valorisation du patrimoine ? La Région encourage-t-elle le développement ou la reproduction de ce type d'événements dans d'autres communes wallonnes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, votre question me permet de mettre en avant les dispositifs qui encouragent les actions de sensibilisation en faveur du patrimoine.

Le Code wallon du patrimoine prévoit un dispositif de subventionnement visant à soutenir l'organisation d'événements ou d'initiatives en faveur de la sensibilisation du public à notre patrimoine. Des subventions peuvent être octroyées à hauteur d'un montant maximum de 10 000 euros, après évaluation par l'Agence wallonne du patrimoine de la plus-value de la demande au regard de la valorisation du patrimoine wallon, complétée d'une analyse budgétaire.

Du point de vue patrimonial, si ce rallye peut, par son objet, prétendre à une aide de ce type, il n'en demeure pas moins que la forme sociale de l'organisateur doit figurer parmi celles prévues dans le Code du patrimoine. Ces interventions peuvent soutenir des initiatives portées par des pouvoirs locaux ou une association dont l'objet social est en rapport avec le patrimoine. À ma connaissance, aucun dossier n'a été déposé par l'organisateur auprès de l'AWaP.

Si d'autres initiatives de ce type peuvent être soutenues en Wallonie, elles le seront toujours en analysant le bien-fondé et la plus-value qu'apportent ces événements en termes de valorisation de notre patrimoine auprès du grand public.

Au niveau touristique, Tourisme Wallonie n'a reçu, à ce stade, aucune demande de subvention qui vise la

promotion de cet événement. Toutefois, il convient de rappeler que les dispositifs de soutien événementiel de Tourisme Wallonie sont exclusivement accessibles aux ASBL, et non aux pouvoirs locaux.

En matière de communication, VisitWallonia peut relayer et valoriser certaines initiatives, pour autant que celles-ci présentent un intérêt touristique qui dépasse le cadre strictement local. Ce critère de rayonnement constitue une condition essentielle, tant pour les actions de promotion que pour l'octroi éventuel de subventions.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Ce type d'initiative est dans les lignes de ce que souhaite la Région wallonne. C'est une initiative locale, liégeoise, qui est à souligner et à saluer. Elle permet de faire redécouvrir des raretés patrimoniales. La ville de Liège est extrêmement riche en patrimoine, vous l'avez déjà fait remarquer, Madame la Ministre. Cette valorisation du patrimoine est parfois méconnue du grand public.

Ici, la Région wallonne n'intervient pas, parce qu'il n'y a pas eu de demande déposée par l'organisateur. Je l'entends bien. Ce qui me plaît aussi dans votre réponse, c'est que la Région wallonne est, le cas échéant, à la disposition des opérateurs pour de telles initiatives qui sont importantes pour le rayonnement de toute notre Wallonie.

**Question orale  
de Mme Valérie Bluge  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « la reconversion du château d'Argenteau  
en hôtel de luxe »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la reconversion du château d'Argenteau en hôtel de luxe ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Madame la Ministre, le château d'Argenteau est un bâtiment historique dont les origines remontent au XVII<sup>e</sup> siècle. Il est situé sur les hauteurs de Visé. Il fera bientôt l'objet d'un projet de transformation en resort hôtelier cinq étoiles à vocation internationale, avec une ouverture annoncée à l'horizon 2029.

Ce projet entend créer une véritable destination touristique haut de gamme inédite en Wallonie. Il prévoit la mise en place d'un complexe comprenant environ 70 chambres et suites, une brasserie de

standing, un restaurant gastronomique visant une étoile Michelin, ainsi que de larges espaces dédiés aux événements, aux rencontres internationales et à l'accueil d'une clientèle à la fois touristique et professionnelle. Un espace *wellness* d'envergure est également envisagé, dans une logique de séjour complet et d'expérience immersive.

Madame la Ministre, le château d'Argenteau fait-il l'objet d'un classement ou d'une protection patrimoniale spécifique ?

Dans le cadre de ce type de projets de reconversion, comment la Région wallonne veille-t-elle au respect des contraintes patrimoniales, en particulier lorsque des aménagements contemporains et des extensions sont envisagés ?

Vos services proposent-ils un accompagnement spécifique aux porteurs de projet afin de concilier au mieux valorisation touristique, qualité architecturale et préservation du patrimoine ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le château d'Argenteau, dans la commune de Visé, n'est pas classé, mais il est inscrit avec pastille à l'Inventaire régional du patrimoine wallon. Il est, en outre, repris dans le périmètre de la carte archéologique. L'ensemble n'étant pas classé, une autorisation patrimoniale n'est donc pas requise.

Toutefois, l'inscription à l'Inventaire avec pastille implique que, en cas de travaux soumis à permis d'urbanisme, l'avis simple de l'AWaP est requis légalement, comme le prévoit l'article D.IV 35 du Code du développement territorial.

En ce qui concerne les travaux de reconversion du château d'Argenteau en hôtel de luxe, des contacts préalables ont été établis, suivant en cela le souhait du demandeur, afin d'orienter le projet de manière à respecter au mieux les qualités patrimoniales ayant justifié l'inscription du bien à l'Inventaire, avec pastille.

Par la suite, les travaux étant effectivement soumis à permis d'urbanisme, deux demandes d'avis ont été introduites par le demandeur. L'AWaP a été interrogée au cours de la procédure et a rendu ses avis à l'autorité chargée d'instruire le permis.

Dans le second avis, portant sur le plan archéologique – il s'agit dans ce cas d'un avis conforme, comme prévu par le Code wallon du patrimoine –, l'AWaP a imposé la réalisation d'opérations archéologiques préalablement et concomitamment à la mise en œuvre du projet. Ces opérations consistent, d'une part, en un suivi de tous les travaux de démolition et, d'autre part, en des opérations

archéologiques préalables, durant 20 jours ouvrables au minimum sur la totalité des parcelles concernées par les travaux.

Les leviers de suivi possibles pour ce type de bien ont par conséquent été mis en œuvre afin que cette transformation soit accompagnée, dans la limite de la légalité.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je salue le projet. Je salue également les démarches effectuées par le porteur du projet, qui s'inscrit dans ce qu'il devait réaliser auprès de la Région wallonne, compte tenu de la pastille, qui témoigne non pas d'un classement, mais du fait que le bien est tout de même répertorié. L'avis de l'AWaP est donc nécessaire, il a été rendu et cela est très bien pour les aspects vraiment liés au permis et au soutien de la Région wallonne.

Au niveau des aspects touristiques, je pense que la Wallonie manque encore d'hôtels de standing et qu'il s'agit d'un segment à développer. La localisation de Visé, à proximité des Pays-Bas et de l'Allemagne, a un véritable potentiel international. Il est donc important de saluer ce type d'initiative pour le rayonnement de notre région liégeoise et de Visé. Les considérations patrimoniales doivent effectivement être respectées pendant les travaux pour ce projet qui fera rayonner le tourisme en Basse-Meuse et, in fine, le potentiel de la Wallonie.

*(Mme Bluge, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Sabine Roberty  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « l'essor de l'échange de maisons en  
Wallonie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'essor de l'échange de maisons en Wallonie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Madame la Ministre, la presse récente met en évidence l'essor d'un mode de tourisme alternatif en Wallonie : l'échange de maisons, notamment via des plateformes telles que HomeExchange.

Ce modèle, basé sur la réciprocité et l'absence de transaction financière directe, connaît une croissance significative : près de 1 970 échanges ont été enregistrés en 2025 en Wallonie, soit une hausse de 48 %, et l'on constate que cette dynamique se poursuit en 2026.

S'il répond à une demande croissante de tourisme plus accessible et authentique, ce phénomène soulève également plusieurs questions, notamment en matière de cadre réglementaire, de sécurité, de fiscalité et de concurrence avec les hébergements touristiques classiques.

Disposez-vous d'une vision de l'impact de l'échange de maisons sur le secteur touristique wallon ? Je crois que l'on n'a jamais évoqué cette thématique ici, au sein de notre commission. J'avais moi-même été étonnée de lire un article à ce sujet. Cette question est donc très large.

Ce type de pratique est-il aujourd'hui encadré par la législation wallonne en matière d'hébergement touristique ?

Existe-t-il des mécanismes permettant de s'assurer du respect des normes de sécurité et de qualité pour ce type d'échange ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier,** Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, votre question met en exergue une pratique qui, bien que marginale, n'empêche pas que l'on y soit attentif. En l'espèce, l'échange de maisons demeure assez faible en volume par rapport aux nuitées marchandes wallonnes. On dénombre environ 2 000 échanges annuels.

Au niveau de la législation wallonne, seuls les hébergements mis à disposition de manière régulière ou occasionnelle pour au moins une nuit contre paiement entrent dans la définition d'un hébergement touristique et doivent donc respecter le Code wallon du tourisme. Ce n'est pas le cas des échanges des maisons pour lesquels il n'y a pas de transaction financière.

Les mécanismes généraux de sécurité et de qualité sont conçus pour les hébergements touristiques enregistrés ou certifiés. Tourisme Wallonie prévoit l'enregistrement obligatoire, la certification facultative et des démarches d'encadrement, ce qui suppose une logique de vérification administrative de respect de critères pour les hébergements relevant du code.

L'échange de maisons repose sur la confiance entre particuliers. Le contrôle qualité sur ces plateformes correspond surtout à un contrôle par les pairs par le biais des divers avis et évaluations. À ce stade, il n'existe pas d'outil public spécifique dédié à l'échange de maisons qui imposerait un contrôle systématique comparable à

celui des hébergements touristiques professionnels, qu'ils soient marchands ou non marchands.

Je serai toutefois attentive à l'essor futur de ce phénomène et aviserai, le cas échéant, si des difficultés ou problématiques récurrentes venaient à être identifiées.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Je serai moi-même attentive à ce phénomène un peu particulier d'échange de maisons. Je trouvais intéressant d'évoquer la thématique ici.

**Question orale  
de M. Maxime Daye  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « la création d'aires de motor-homes »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la création d'aires de motor-homes ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

**M. Maxime Daye (MR).** – Madame la Ministre, comme vous le savez, je suis particulièrement attentif aux projets de création d'aires de motor-homes. Pour pouvoir avancer efficacement dans ce domaine, un arrêté ministériel est nécessaire. Pour rappel, le Code wallon du tourisme prévoit un cadre pour l'aménagement d'aires de nuit, y compris pour les porteurs de projet qui disposent d'une concession de service public sur le terrain concerné. Parmi les projets pouvant prétendre aux futures subventions, deux retiennent particulièrement mon attention : ceux de Ronquières et de Strépy-Bracquegnies.

Ces derniers mois, j'ai pu me rendre compte du chemin particulièrement long, mais nécessaire, que devait emprunter cet arrêté ministériel avant d'être adopté. Il fallait tout d'abord définir les conditions minimales d'équipement de ces futures aires d'accueil. Pour cela, une analyse des besoins des usagers était utile, tout comme un examen technique et juridique du dispositif. L'arrêté devait ensuite passer entre les mains du Conseil du tourisme et du Conseil d'État avant de vous revenir – des étapes cruciales sur lesquelles j'avais déjà eu l'occasion de vous interroger. Vous m'indiquiez alors que l'avis du Conseil du tourisme avait bien été reçu et était en cours d'analyse par vos équipes. L'arrêté devait alors passer au Conseil d'État, dont l'avis devait être rendu sous 30 jours. Le calendrier ajusté nous emmenait donc au mois d'avril ; nous y sommes.

Je reviens donc vers vous pour faire l'état d'avancement de cet arrêté.

Le Conseil d'État a-t-il pu rendre son avis ? Si c'est le cas, quelles étapes sont encore à réaliser avant de pouvoir adopter cet arrêté ministériel ? Quelles conditions minimales d'équipement devront respecter les aires de motor-homes pour prétendre à la subvention ? Des questions subsistaient également sur la distance minimale à respecter entre deux aires : qu'en est-il ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier,** Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je vous sais attentif à ce dossier. L'avis du Conseil d'État a été rendu début avril 2026. Le projet d'arrêté ministériel est actuellement à l'étude afin d'y intégrer les réponses aux remarques émises par le Conseil d'État. Dès que ce travail sera finalisé, le projet d'arrêté ministériel sera signé par mes soins. L'entrée en vigueur sera fixée à une date offrant le temps nécessaire pour apporter les derniers ajustements au formulaire de demande de subvention et le rendre disponible sur le site de Tourisme Wallonie. Nous nous orientons vers une entrée en vigueur dans le courant du mois de mai.

Concernant les équipements et les distances, je me permettrai d'attendre l'analyse de l'avis du Conseil d'État avant de les annoncer publiquement ici. Encore un peu de patience, nous arrivons au bout du chemin administratif.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Daye.

**M. Maxime Daye (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour cette information. Vous vous en doutez, je reviendrai vers vous fin mai pour avoir l'avis du Conseil d'État – notamment sur la distance minimale à respecter entre les deux aires. Pas plus tard que ce soir, au Conseil communal de Braine-le-Comte, on parlera encore de ce dossier des aires de motor-homes. C'est dire si c'est impatientement attendu par les autorités locales.

**Question orale**  
**de M. Maxime Daye**  
**à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du**  
**Tourisme, du Patrimoine et de**  
**la Petite Enfance,**  
**sur « la reprise du camping du domaine de**  
**Claire-Fontaine »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la reprise du camping du domaine de Claire-Fontaine ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

**M. Maxime Daye (MR).** – Madame la Ministre, je vous sais attentive sur l'avenir du domaine de Claire-Fontaine. Depuis le retrait de l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut », vous mettez tout en œuvre pour trouver une solution de reprise pérenne. C'est un travail qui prend du temps, mais dont nous devrions voir des avancées concrètes prochainement.

En séance plénière, vous rappeliez travailler de concert avec le ministre Desquesnes pour optimiser la reprise foncière du site. Vous êtes également en contact avec la Commune de Chapelle-lez-Herlaimont, candidate à une reprise de la gestion du site. Vous indiquez en ce sens que la proposition de reprise par la commune devait être finalisée dans le courant de ce mois d'avril, pour ensuite être analysée d'un point de vue juridique, financier et opérationnel par Tourisme Wallonie.

Madame la Ministre, avez-vous reçu la proposition de reprise du domaine de Claire-Fontaine par la Commune de Chapelle-lez-Herlaimont ? Si c'est le cas, de combien de temps dispose Tourisme Wallonie pour analyser cette proposition d'un point de vue juridique, financier et opérationnel ? Si la Commune de Chapelle-lez-Herlaimont devait en reprendre la gestion, quelles mesures mettriez-vous en place pour permettre aux autorités communales d'assurer la gestion de ce site, sans mettre davantage dans le rouge les finances locales ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier,** Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet de faire le point sur ce dossier important.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons effectivement travaillé ces dernières semaines, notamment avec la Commune de Chapelle-lez-Herlaimont, afin d'examiner une option de reprise publique du site. Ces échanges ont été concrets, intensifs et menés dans des délais serrés, précisément

pour tenter d'aboutir rapidement à une solution dans l'intérêt du territoire et des occupants.

S'agissant de votre première question, oui, une proposition de reprise a bien été élaborée et analysée conjointement avec la commune. Cette analyse a été menée sans délai, notamment sous les angles juridique, financier et opérationnel. Les conclusions sont les suivantes : les scénarios envisagés, dans leur configuration actuelle, ne permettent pas de garantir un modèle équilibré et soutenable, en particulier sur le plan financier. Même dans les hypothèses les plus favorables, ils impliquaient un risque de déficit structurel et un soutien communal significatif.

Dans ce contexte, et de manière responsable tant dans le chef de la commune que dans celui de la Région, il est apparu que les conditions n'étaient pas réunies pour permettre à la commune d'assurer la gestion du site sans mettre en difficulté ses finances. Toutefois, le travail mené a permis d'examiner cette piste, d'en objectiver les limites et de poser des bases claires pour la suite du dossier. Sur cette base, nous avons décidé d'orienter désormais les travaux vers d'autres solutions, notamment via l'examen d'un appel à des opérateurs privés.

Parallèlement, un travail de fond se poursuit pour structurer un projet cohérent de développement touristique du site, en lien avec Tourisme Wallonie, le SPW MI et mon collègue le ministre François Desquesnes, notamment en ce qui concerne le périmètre foncier et les conditions d'exploitation. Ce travail est indispensable : il vise à disposer d'une vision claire et cohérente du site, préalable nécessaire à toute mise en concurrence. Autrement dit – et à ceux qui me diraient que l'on a perdu du temps –, il n'aurait pas été possible de lancer un appel à des opérateurs privés sans avoir préalablement sécurisé et clarifié ces éléments structurants.

Enfin, les occupants du site ont été informés ce matin de l'évolution de la situation, et les dispositions transitoires actuellement en vigueur restent d'application. Soyez assuré que ce dossier fait l'objet de toute notre attention et que nous poursuivons activement les démarches afin d'identifier dans les meilleurs délais une solution viable, durable et responsable. Les prochaines étapes nécessitent à présent un travail approfondi ; elles seront naturellement communiquées dès qu'elles auront abouti.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Daye.

**M. Maxime Daye (MR).** – Madame la Ministre, je ne peux qu'être hyper satisfait de votre réponse, parce que c'est en effet une gestion durable et responsable, ce qui est très intéressant. Je ne considère pas que vous avez perdu du temps, d'autant plus que vous avez été très réactive, je l'ai déjà dit à de maintes reprises, à chaque fois que j'ai pu m'exprimer sur le dossier, tant

en termes de communication envers les campeurs qu'envers les pouvoirs plus locaux, à savoir la commune.

L'opposition au sein de la commune avait peur que ce ne soit pas soutenable financièrement pour les finances communales. Vous le confirmez et vous ouvrez éventuellement à un opérateur privé via des appels en bonne et due forme. Je trouve que c'est une excellente gestion ; je n'ai donc rien à redire.

**Question orale**  
**de M. Grégory Chintinne**  
**à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du**  
**Tourisme, du Patrimoine et de**  
**la Petite Enfance,**  
**sur « l'urbex touristique en Wallonie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'urbex touristique en Wallonie ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Madame la Ministre, la Région wallonne compte des sites abandonnés ou désaffectés qui attirent un nombre croissant de visiteurs pratiquant l'urbex. Cette fréquentation, qui s'organise via des réseaux sociaux, constitue de facto un flux touristique non encadré vers des lieux parfois dangereux et instables, situés sur des propriétés privées. Outre les risques d'accidents graves, l'urbex questionne quant au respect de la propriété privée, aux dégradations de bâtiments parfois patrimoniaux et à la gestion des accès par les communes et les propriétaires.

Disposez-vous des données concernant cette fréquentation touristique non encadrée de l'urbex en Wallonie ? Considérez-vous les risques de l'urbex pour la sécurité des visiteurs ? Initiez-vous, avec votre administration, une sensibilisation du public aux dangers de l'urbex sauvage ? Collaborez-vous avec les communes et propriétaires de sites afin d'identifier les lieux pouvant servir à l'urbex en Wallonie, et ainsi diffuser de bonnes pratiques concernant la prévention et la gestion des accès ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier,** Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, à ce stade, il n'existe pas de données chiffrées permettant d'évaluer l'ampleur de cette fréquentation non encadrée. Cette absence s'explique notamment par

la discrétion recherchée par les pratiquants eux-mêmes, ainsi que par le caractère informel et diffus de ces flux.

En ce qui concerne la sécurité, les risques liés à l'urbex sont bien réels et pleinement identifiés : instabilité des structures, absence d'aménagements sécurisés, présence de matériaux dangereux ou encore risques de chutes et d'effondrements. Ces dangers justifient les mesures prises au niveau local, telles que les arrêtés de police interdisant l'accès à certains sites ou la mise en place de signalétiques dissuasives. La protection des personnes demeure une priorité absolue.

S'agissant de la sensibilisation, il n'existe pas à ce jour de campagne spécifique dédiée à l'urbex en tant que tel. Néanmoins, des messages généraux sont régulièrement relayés quant au respect de la propriété privée et aux comportements responsables.

Il serait peut-être délicat pour les pouvoirs publics d'identifier ou de promouvoir des sites spécifiquement dédiés à l'urbex, au regard de ces enjeux de responsabilité et de sécurité. Dans cette perspective, il apparaît plus opportun de soutenir et de valoriser des formes de découverte du patrimoine encadrées et sécurisées.

À titre d'exemple, l'urbex – ou l'exploration urbaine – a fait partie du schéma directeur touristique de Charleroi Métropole. Il existe dans ce cadre des visites, comme le célèbre safari urbain de Charleroi, qui sont des découvertes insolites accompagnées d'exploration urbaine, autour notamment du patrimoine industriel et pouvant également comporter des ascensions de terrils.

Je reste attentive à l'évolution de cette pratique et aux initiatives qui pourraient concilier tourisme, valorisation du patrimoine, sécurité des visiteurs et respect des lieux.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Chintinne.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour la réponse. Aujourd'hui, on est venu avec deux thématiques neuves, ma collègue Roberty et moi-même, sur l'urbex et autres.

En effet, les données chiffrées n'existent pas. L'objectif est tout de même de sensibiliser parce que l'urbex aujourd'hui n'est pas anodin, ce n'est pas un petit nombre.

D'ailleurs, un superbe article et un livre sont sortis sur le sujet et démontrent qu'il y a quelques sites qui peuvent être visités. Charleroi en a fait quelque chose d'intéressant : permettre des visites accompagnées, dans le plus strict respect des lieux. On peut s'inspirer de ce modèle carolo pour mettre en place quelque chose. L'avenir nous dira si l'on avait raison ou pas de poser une question et d'interpeller sur la problématique, mais de tout ce que je peux voir aujourd'hui, cette pratique augmente de manière importante.

**Question orale**  
**de Mme Sabine Roberty**  
**à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du**  
**Tourisme, du Patrimoine et de**  
**la Petite Enfance,**  
**sur « le développement de l’astrotourisme »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement de l’astrotourisme ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Madame la Ministre, j’ai pu lire récemment dans la presse qu’une nouvelle tendance touristique émerge et gagne progressivement du terrain en Europe, y compris en Belgique : l’astrotourisme. Celui-ci consiste à choisir une destination non plus uniquement pour ses activités diurnes, mais pour la qualité de son ciel nocturne et la possibilité d’observer les étoiles dans des conditions optimales.

L’article que j’ai lu met en évidence l’existence de certains sites en Belgique où l’obscurité reste suffisante pour permettre l’observation d’un ciel étoilé de qualité, à l’instar de certaines zones des Hautes-Fagnes ou du sud de la Wallonie.

Dans ce contexte, l’astrotourisme pourrait constituer un levier intéressant pour diversifier l’offre touristique chez nous, en valorisant ses espaces naturels, tout en s’inscrivant dans une logique de tourisme durable et de sensibilisation à la protection de l’environnement nocturne.

Existe-t-il une offre spécifique autour de l’astrotourisme en Wallonie ? Avez-vous identifié l’astrotourisme comme un axe potentiel de développement touristique ? Des démarches sont-elles envisagées ou en cours afin d’obtenir des labellisations internationales de type « Dark Sky » pour certains sites wallons ? Des initiatives sont-elles soutenues pour sensibiliser les opérateurs touristiques et les pouvoirs locaux à ce potentiel ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier,** Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, plusieurs initiatives et équipements contribuent, de manière concrète, à valoriser l’observation du ciel et la sensibilisation à l’environnement nocturne. Par exemple, le label français « Villes et Villages Étoilés » a été attribué à cinq communes : Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont et Tintigny ; situées au sein du parc national de la vallée de la Semois, constituant le premier « Territoire de

Villes et Villages étoilés » en Belgique. Cette reconnaissance repose sur le respect de normes d’éclairage nocturne favorables à l’observation des étoiles, tout en mettant en lumière l’importance de la préservation de l’obscurité pour la biodiversité.

Par ailleurs, l’Observatoire Centre Ardenne, unique observatoire astronomique accessible au public en Wallonie, propose une offre diversifiée incluant visites, observations, conférences et activités pédagogiques. D’autres infrastructures, telles que le planétarium du MUMONS à Mons et l’Euro Space Center, certifiés « attraction touristique » tous les deux, participent également à cette dynamique. Idelux a reçu d’ailleurs deux subventions en équipements touristiques pour un montant de 1,5 million pour la construction d’un planétarium sur le site de l’Euro Space Center. Ce projet contribue à renforcer l’offre wallonne, dans un contexte où la Belgique ne compte actuellement que quatre planétariums, en Flandre et à Bruxelles.

En complément, le Réseau des centres régionaux d’initiation à l’environnement organise notamment des activités telles que les soirées « Osons la nuit ! », proposant une approche à la fois sensorielle, naturaliste et astronomique du milieu nocturne.

En ce qui concerne les labellisations internationales de type « Dark Sky », les contraintes liées à la pollution lumineuse rendent actuellement leur obtention peu probable en Wallonie.

Ainsi, si l’astrotourisme – tourisme de niche – ne constitue pas à lui seul un axe prioritaire de développement touristique régional, cette thématique peut s’inscrire de manière transversale dans l’offre existante.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Madame la Ministre, à la veille des vacances de printemps, cela va peut-être donner l’idée à quelques parents d’emmener leurs enfants pour une visite nocturne pour parler de la nuit, des sciences et de la nature. Vous évoquiez l’aspect pédagogique, j’espère que des écoles se nourriront de ce type de sorties quand on fait des classes d’Ardenne au Luxembourg.

Regarder le ciel permet d’évoquer non seulement la science avec les constellations, mais aussi l’histoire, puisque les étoiles nous racontent beaucoup. On peut aussi évoquer la mythologie. J’espère que cette question, à la veille de ces belles grandes vacances de printemps, pourra donner l’idée à certains d’aller se balader la nuit et de regarder les étoiles.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX**

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** – Les questions orales de :

- M. Gardier, sur « les travaux patrimoniaux de l'arrondissement de Verviers » ;
- Mme Bluge, sur « les subventions régionales pour la restauration du patrimoine à Liège » à

Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 15 heures 11 minutes.*

## **LISTE DES INTERVENANTS**

Mme Valérie Bluge, Présidente

M. Grégory Chintinne, MR

M. Maxime Daye, MR

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance

Mme Sabine Roberty, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusqu'à 2018)
Idelux	Association intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
SPW	Service public de Wallonie